

INFO UTILES

PERMIS DE CONDUIRE

Le nouveau permis de conduite (au format d'une carte de crédit) ne mentionne plus l'adresse du titulaire. Un déménagement entraîne donc le passage de l'ancien au nouveau permis, démarche qui doit être faite dans les 14 jours auprès de l'Office de la circulation et de la navigation, où l'on se présente avec une photo couleurs. Le changement d'adresse sur le permis de circulation (carte grise) est toujours nécessaire et doit être fait dans les 14 jours à l'Office de la circulation et de la navigation, route de Tavel 10, 1700 Fribourg, 026 484 55 55, www.ocn.ch

ENFANT EN AGE SCOLAIRE

Sitôt le déménagement décidé, informer sans délai l'administration communale de l'ancienne et de la nouvelle commune et les maîtres concernés. Concernant l'école de Vuisternens-devant-Romont, veuillez prendre contact avec la responsable de l'établissement Mme Laurence Rossier au 079 370 70 27

LA POSTE

Elle fait suivre le courrier à toute personne qui en fait la demande au guichet, suffisamment tôt, au moyen d'une formule ad hoc et d'une pièce d'identité. Les envois postaux sont réexpédiés durant une année à la nouvelle adresse après quoi ils sont retournés à l'expéditeur avec la mention « L'adresse de l'envoi et de la boîte aux lettres/case postale ne concordent pas ». Sans signalement du changement d'adresse à La Poste, le courrier retourne à l'expéditeur avec la même mention. La Poste délivre gratuitement des petites cartes, permettant d'informer toutes les personnes ou services concernés par un changement d'adresse.

ELECTRICITE

Annoncer vos changements au Groupe E, pour tous renseignements, appelez le département clientèle énergie, 026/352 52 03 ou envoyez un e-mail à service.client@eef.ch. Les instructions doivent leur parvenir, en règle générale au moins 3 jours ouvrables avant la date de leur réalisation. Lors des périodes de forte demande, à fin mars, juin, septembre et décembre, les instructions sont, le cas échéant, traitées selon leur ordre de réception. L'annonce de déménagement est possible par le site : www.eef.ch



AUTRES CHANGEMENTS D'ADRESSE

Ne pas oublier notamment :

- Les banques
- Les assurances : RC, vie, ménage, caisse-maladie, etc.
- Les abonnements de journaux
- Billag (redevance TV et radio)
- Les employeurs, parents, amis, connaissances et sociétés